

SUITE ADO QUI SE DROGUE DU 4/11/2012

Par Profil supprimé Postée le 19/01/2013 23:27

Je reviens vers vous aujourd'hui. La situation ne s'est guère améliorée. Mon fils a juré qu'il allait arrêter. Il est revenu à la maison fin novembre pour quelques jours. Ces vêtements avaient une odeur infecte de tabac. Ensuite il est allé à la remise de son bac et il est revenu avec un mégot dans sa poche (qu'on lui avait soit disant mis). Le dernier jour s'est mal passé et j'étais sûr qu'il mentait.

De retour à Aix, il a recommencé à ne pas donner de nouvelles. J'ai découvert qu'il avait revu son père en cachette sans me le dire et je pense qu'il a passé un WE avec lui, un de ses frères et son amie les 14/12 et 15/12. Le geste je le comprends mais le mensonge je ne peux pas l'admettre. Simon nie tout en bloc mais je sais que ce que je pense s'est passé. De nouveau les frères et sœur et moi-même sommes mobilisés. Le problème vient de la fréquentation d'un garçon qu'il dit être son ami mais plus vieux (il a 19 ans); Ce n'est qu'un profiteur. L'amie de mon fils nous a appelé. Simon, mon fils, continue de fumer avec le copain, elle n'est pas d'accord et ne fume pas mais lui ne jure que par le copain. J'ai contacté mon médecin de famille qui connaît bien mon fils; Elle pense comme nous; Simon s'est laissé entraîner. Le patron de la pâtisserie où ils sont, pense également pareil. Le copain est une "petite cervelle" et ses résultats sont catastrophiques. Ce WE 2 de ses frères et sa sœur vont le voir pour tenter de le motiver et de lui faire comprendre. Je viens de parler presque une heure avec son amie; Elle me dit que c'est comme un monologue, Simon ne répond que par oui et par non. Il veut qu'on le lâche et ne comprend pas que l'on soit complètement remonté contre ses agissements. De plus il y a le côté "coût". Simon n'a que son salaire d'apprenti et je refuse de donner de l'argent pour payer des cigarettes ou du cannabis! Je complète déjà le loyer mais lui il se fiche de tout. Il ne sait que dire: le 16 mars j'ai 18 ans, je fais ce que je veux. Son frère lui répond: "Tu n'as rien compris" ce n'est pas que tu fais ce que tu veux c'est que tu deviens responsable de ce que tu fais; mais il dit que il s'en sortira, il est hors du réel. On en est vraiment à se demander quoi faire; j'ai essayé le dialogue, faire comme si je pouvais comprendre mais rien n'y fait. Je n'ai même pas eu un message pour Noël et le nouvel an malgré le cadeau envoyé. Au début j'étais dévasté mais maintenant je ne comprends pas une telle ingratitude. Impossible de le faire aller dans un service d'infos pour dialoguer. Pour lui il n'a rien de mal. C'est un dialogue de sourd chacun restant sur sa position et la distance ne faisant que créer une barrière de plus mais je ne pense pas que le ramener à la maison soit une bonne idée. Il s'en irait de toute façon. Qu'est ce que je peux faire? merci

Mise en ligne le 23/01/2013

Bonjour,

Comme nous vous l'indiquions dans notre réponse précédente, il ne suffit pas d'une "mauvaise rencontre" pour qu'un jeune se mette à fumer régulièrement et/ou abusivement. Même s'il est un tout jeune homme, votre fils, à 18 ans, a déjà son libre arbitre. S'il fréquente ce garçon, d'ailleurs à peine plus âgé que lui, c'est que son contact l'intéresse, s'il fume avec lui ce n'est certainement plus pour faire comme lui mais probablement parce que quelque chose l'intéresse aussi dans les effets que procurent le cannabis. On peut se laisser entraîner comme vous dites pour expérimenter ce que cela fait de fumer, mais quand cela dure et se répète, cela relève plutôt d'un choix personnel.

Comme nous vous le disions également précédemment, maintenir les liens familiaux et le dialogue semble essentiel mais certainement pas pour qu'il s'agisse uniquement de réprimandes, de morales, de jugements... Vous dites avoir essayé de faire "comme si vous pouviez comprendre", peut-être faudrait-il essayer vraiment de comprendre. Votre fils, même s'il est le dernier de la fratrie et encore jeune, n'est plus un tout petit garçon auquel vous pouvez dire ce qui selon vous est bien ou mal pour qu'il s'y conforme. Il semble qu'au-delà des usages de tabac et de cannabis, les relations avec vous et ses frères et sœurs soient devenues difficiles parce que justement il grandit, il murit et que cela passe pour lui par des expériences, des manières d'être et de faire pour acquérir son indépendance, son autonomie qui ne sont pas à votre goût.

Vous dites d'ailleurs justement être "dans un dialogue de sourd, chacun restant sur sa position". Ce que vous avez à lui dire, à priori, votre fils le sait déjà. Peut-être pourriez-vous essayer de lui redonner la parole en lui demandant de vous expliquer ce qui le fascine tant chez ce copain, ce que ça lui apporte de fumer et d'ailleurs à quel point il fume c'est-à-dire à quelle fréquence, dans quels contextes, pour quelles raisons... Si vous ne vous décentrez pas de vos positionnements fermes, de vos angoisses et de vos craintes, c'est une situation qui pourrait possiblement évoluer vers une rupture. Cela ne veut pas dire que vous avez à accepter ce qui pour vous est inacceptable, mais que vous auriez peut-être intérêt, au-delà des faits, à tenter de cerner d'avantage les motivations de votre fils à agir comme il le fait.

A l'occasion de votre premier message, nous vous indiquions les coordonnées d'un lieu de consultation spécialisé dans la prise en charge des addictions, le centre "Point virgule", proposant un accompagnement aux parents qui, comme vous, se sentent démunis devant leur jeune. Nous nous permettons de vous redonner ces coordonnées, ainsi que celles de la "Maison des adolescents" de votre département pour que vous puissiez être aidée à réenvisager la situation en dehors du cercle familial, auprès de professionnels compétents sur les questions relatives aux addictions, à l'adolescence, aux relations parents/enfants.

Tout ce qui se passe, encore une fois, n'est pas de votre faute, ni parce que vous auriez "raté" quelque chose avec ce fils, ce n'est pas dans ce sens que nous vous encourageons à faire cette démarche. Ce que nous relevons dans vos propos, c'est votre propre souffrance, votre culpabilité, votre incompréhension, votre colère, votre déception... Autant de sentiments et d'émotions négatives qui vous envahissent et dont il serait nécessaire de vous délester pour appréhender plus sereinement la suite de vos relations avec votre fils.

L'invitation que nous vous proposons de nous joindre par téléphone reste elle aussi toujours valable, il serait certainement plus aisé d'échanger plus directement à l'oral sur cette situation qui vous préoccupe. Nous vous rappelons que nos lignes téléphoniques sont ouvertes tous les jours, de 8h à 2h, que les appels sont anonymes et gratuits depuis poste fixe.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA POINT VIRGULE

19, rue des Bergers
38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 17 21 21

Site web : www.codase.org/csapa/

Secrétariat : Du lundi et mardi de 9h à 12h et de 14 h à 18h ; mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h ; le jeudi de 14h à 19h ; le vendredi de 9h à 12h sinon possibilité de laisser un message afin d'être rappelé

Accueil du public : Du lundi de 9h à 12h et de 14 h à 18h ; mardi 9h à 12h et de 14h à 18h ; mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h ; le jeudi de 14h à 19h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Quelques rares entretiens peuvent être assurés pour les moins de 24 ans et les CJC pour de nouvelles demandes - places disponibles sur Voiron sans difficultés mais nécessitant un déplacement

COVID -19 : Avril 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous (téléconsultations et visio-consultations possibles au cas par cas)

Voir la fiche détaillée

MAISON DES ADOLESCENTS - MDA DE GRENOBLE

21 rue Anatole France
38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 84 24 04

Site web : www.ado38.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 18h (17h pendant les vacances scolaires)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h pendant les vacances scolaires)

COVID -19 : Février 2022 - accompagnement individuel en présentiel sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée